

Chers parents d'élèves,

QU'EST- CE QUE LE CONSEIL D'ÉCOLE ?

Le conseil d'école permet de discuter de tous les sujets concernant l'école. Par exemple, la cantine, les sorties scolaires, l'hygiène et la sécurité, les actions pédagogiques, le règlement intérieur, le projet d'école...

Il réunit la directrice d'école, les enseignants, un membre du RASED, les représentants des parents d'élèves, l'Inspecteur de l'Education Nationale, le Délégué Départemental de l'Education Nationale chargé de visiter l'école, le maire (ou son représentant) et un conseiller municipal. Il a eu lieu une fois par trimestre.

Les représentants des parents d'élèves sont élus par les familles.

QUI PEUT PARTICIPER AUX ÉLECTIONS ?

Chaque parent peut voter, quelle que soit sa situation (marié, séparé, divorcé...).

Les deux parents figurent sur la liste électorale, si leurs coordonnées ont bien été transmises au directeur d'école à la rentrée scolaire.

Chaque parent dispose d'une voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits à l'école.

Les parents de nationalité étrangère ont les mêmes droits que les parents français.

Le nombre de représentants à élire correspond au nombre de classes dans l'école.

A Schnapper : 15 classes dans l'école = 15 représentants à élire.

COMMENT VOTER ?

Parmi les listes de candidats proposées, vous devez choisir une seule liste : c'est le bulletin de vote.

Attention ! Il ne faut rien écrire sur cette liste : on ne peut pas modifier, ni rayer les noms imprimés sur les listes, ni ajouter d'inscription.

CETTE ANNEE LE VOTE SE FERA UNIQUEMENT PAR CORRESPONDANCE

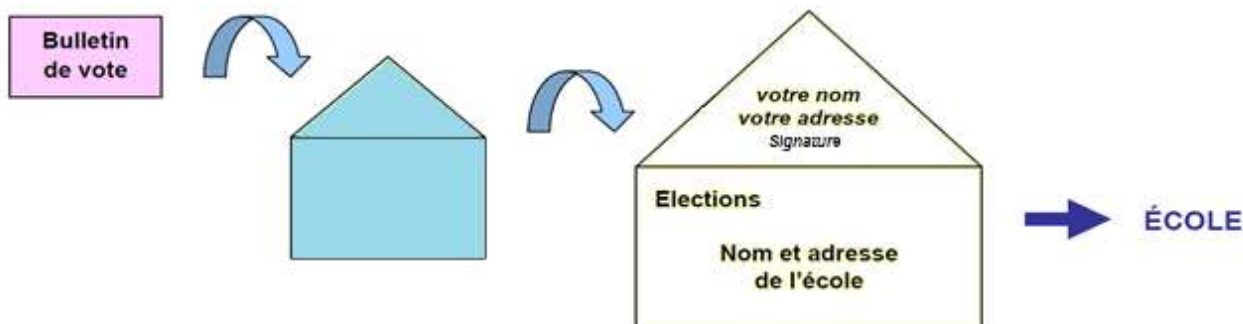
Vous pouvez donc voter par courrier, dès maintenant.

Cela vous permet de voter dès maintenant et sans avoir à vous déplacer.

Avec cette notice, vous avez reçu les bulletins de vote (= listes de candidats) et 2 enveloppes par parent.

Il faut faire ainsi :

- On met le bulletin de vote dans une 1^{ère} enveloppe. Il ne faut rien écrire sur cette 1^{ère} enveloppe.
- On met la 1^{ère} enveloppe dans la 2^e enveloppe.
- Sur cette 2^e enveloppe, on écrit :
 - « Elections au conseil d'école » + le nom et l'adresse de l'école
 - au dos de l'enveloppe : votre prénom et votre NOM, votre adresse et votre signature.



Pourquoi 2 enveloppes différentes ?

La 1^{ère} enveloppe sera mise dans l'urne : c'est pour cela qu'il ne faut rien écrire dessus. Une fois qu'elle est dans l'urne avec les enveloppes des autres parents, personne ne pourra savoir pour quelle liste vous avez voté.

La 2^e enveloppe sert à transmettre votre vote et à prouver que vous avez voté. De cette façon, personne ne pourra voter à votre place.

Cela vous permet de voter dès maintenant et sans avoir à vous déplacer.

Vous pouvez, dès maintenant, mettre votre 2^{ème} enveloppe dans le carnet de liaison de votre enfant, ou bien la donner vous-même au directeur d'école, ou bien l'envoyer par la Poste (sans oublier de mettre le timbre).